

PROCURATION

*L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire de carence de la société anonyme cotée ASIT BioTech, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.798.795 et au Registre des Personnes Morales de Liège (la « Société »), qui se tiendra le **2 avril 2020 à 17 heures** en l'étude du notaire Tim CARNEWAL (Berquin), 11 Avenue Lloyd George à 1000 Bruxelles, et dont l'ordre du jour figure ci-dessous, **doit utiliser le présent formulaire de procuration**. Toute autre forme de procuration ne sera pas acceptée.*

*Au plus tard le **27 mars 2020 (CET)**, l'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société (à l'attention de M. Frank HAZEVOETS, 7 Rue des Chasseurs Ardennais à 4031 Angleur). Ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par e-mail à frank.hazevoets@biotech.be par fax au +32 2 264 03 99, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable.*

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter doit également se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation exposées dans la convocation.

La désignation d'un mandataire doit être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

Le/la soussigné(e) :

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale : _____

Adresse / Siège social : _____

Si personne morale :

Noms, Prénom du(es) représentant(s) légal(aux) : _____

Qualité du(es) représentant(s) : _____

Propriétaire de _____ actions représentant le capital de la Société,

Déclare souhaiter se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire de carence de la Société et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire spécial, agissant seul, avec faculté de substitution :

Nom, Prénom du mandataire : _____

Adresse du mandataire : _____

auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

- le(la) représenter à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire de carence de la Société qui se tiendra le 2 avril 2020, à 17 h (CET), en l'étude du notaire Tim CARNEWAL (Berquin) à 11 Avenue Lloyd George à 1000 Bruxelles, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle qui se tiendrait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée, ne pouvant valablement délibérer ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec ladite assemblée,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous ⁽¹⁾, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée,
- aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile ;

la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable jusqu'au 16 décembre 2019.

(¹) A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

Si, en vertu de l'article 7 :130 du Code des sociétés, de nouveaux sujets sont inscrits à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de décision ont été présentées, et l'actionnaire soussigné n'a pas donné de nouvelles instructions concernant ce nouveau programme, le mandataire s'abstiendra de voter sur ces nouveaux points à l'ordre du jour ou sur les nouvelles propositions de décision.

Fait à _____, le _____ 2020

Signature :